

INSCRIPTION GARDERIE de JANVIER 2018

Pour les enfants fréquentant l'école de **ST MARTIN DE LA BRASQUE**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le vendredi 22 décembre 2017

Nom de l'enfant : **Prénom** **Classe**

L'inscription à la garderie se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription**, accompagnée de votre règlement. **Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.**

Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2€	2€	2.50€	2€
JANVIER 2018	7h30/8h15	8h15/8h45	16h15/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 08				
Mardi 09				
Jeudi 11				
Vendredi 12				
Lundi 15				
Mardi 16				
Jeudi 18				
Vendredi 19				
Lundi 22				
Mardi 23				
Jeudi 25				
Vendredi 26				
Lundi 29				
Mardi 30				
TOTAL				

___ x 2.00 € =

___ x 2.50 € =

Soit un total de : _____ €

Date :

Signature des parents :

Cachet Mairie :

Règlement :